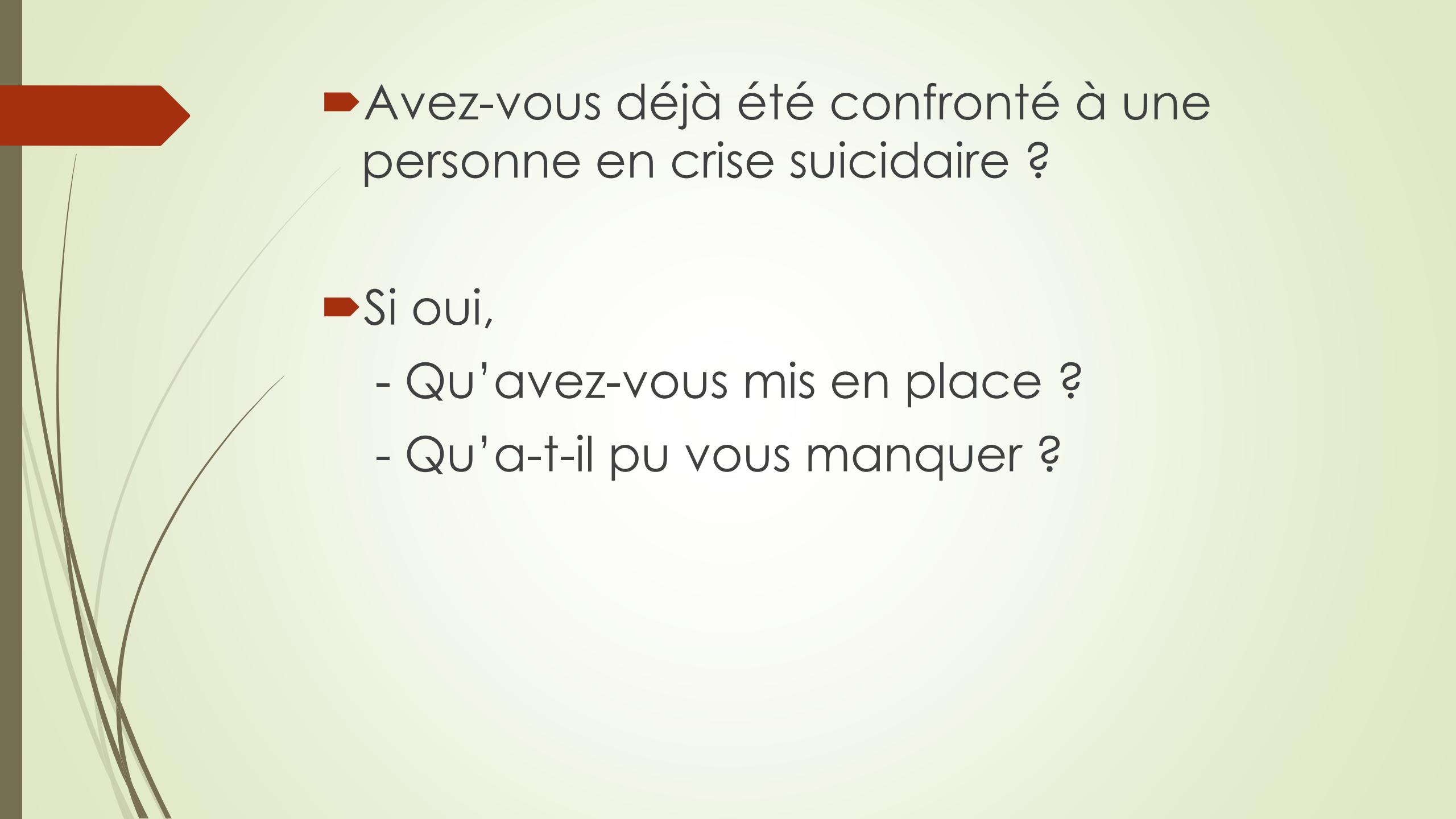


Journée départementale de l'Education Thérapeutique  
du Patient d'Eure-et-Loir  
27 novembre 2025

**Prévenir et dépister précocement en santé mentale**



► Avez-vous déjà été confronté à une personne en crise suicidaire ?

► Si oui,

- Qu'avez-vous mis en place ?
- Qu'a-t-il pu vous manquer ?

# FORMATIONS À LA PRÉVENTION DU RISQUE SUICIDAIRE

Coordonnées par



Financées par

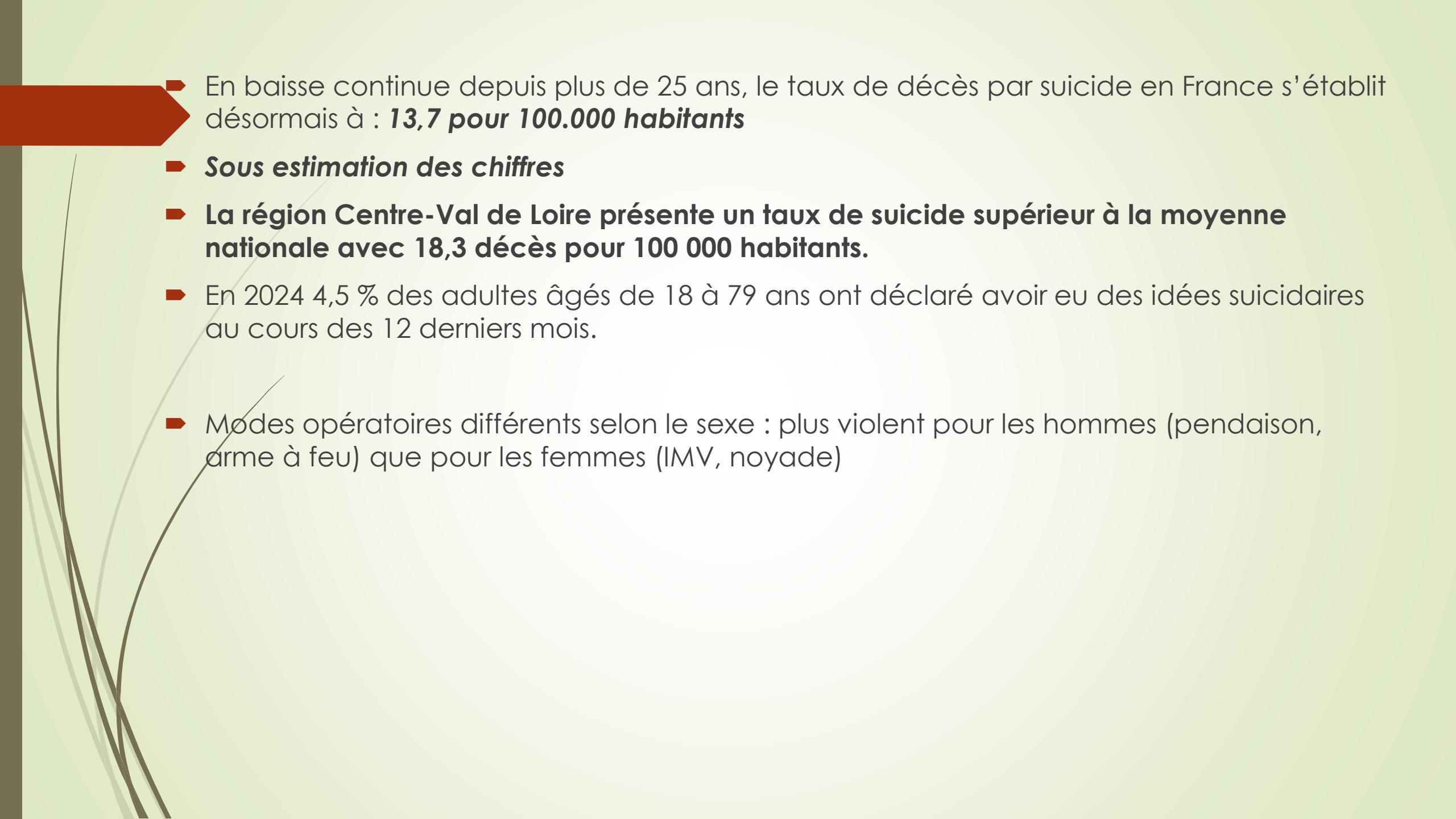


Avec la participation de



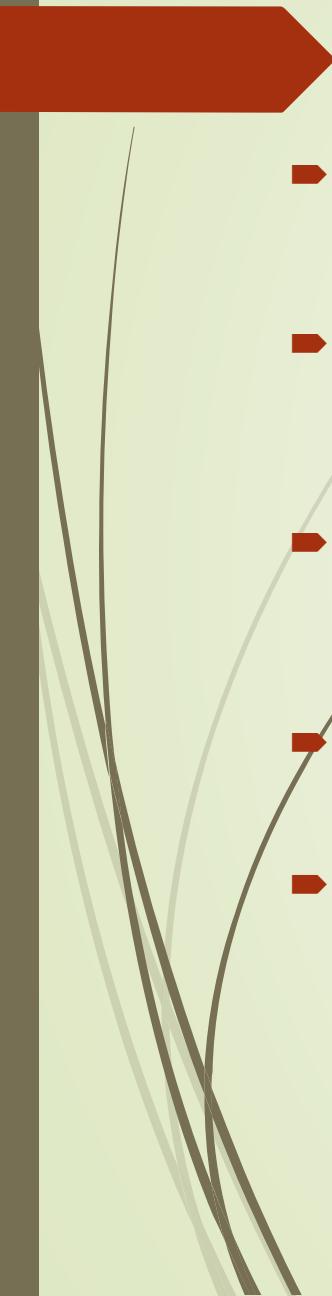
Etablissement certifié  
**Qualiopi**   
processus certifié  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



- 
- En baisse continue depuis plus de 25 ans, le taux de décès par suicide en France s'établit désormais à : **13,7 pour 100.000 habitants**
    - ▶ **Sous estimation des chiffres**
    - ▶ **La région Centre-Val de Loire présente un taux de suicide supérieur à la moyenne nationale avec 18,3 décès pour 100 000 habitants.**
    - ▶ En 2024 4,5 % des adultes âgés de 18 à 79 ans ont déclaré avoir eu des idées suicidaires au cours des 12 derniers mois.
    - ▶ Modes opératoires différents selon le sexe : plus violent pour les hommes (pendaison, arme à feu) que pour les femmes (IMV, noyade)

# Région CVL

- ▶ En 2023, 2914 passages aux urgences pour un geste suicidaire
  - ▶ 2 femmes sur 3
  - ▶ 3347 hospitalisations (TS, automutilation)
- 
- ▶ 2021 : 380 décès par suicide en CVL soit 15 pour 100 000 hab (8848 en France) : baisse de 7 %
  - ▶ 3 sur 4 concernent des hommes
  - ▶ 7<sup>ème</sup> région avec le taux le plus élevé

- 
- ▶ Pertinence d'une prévention primaire et secondaire
  - ▶ Dans ce contexte, le ministère des Solidarités et de la Santé a défini, en 2020, une nouvelle stratégie multimodale de prévention du suicide, qui comprend notamment la mise en place de formations destinées aux professionnels et aux citoyens.
  - ▶ Ces formations visent à renforcer le maillage territorial afin que toute personne ayant des idées suicidaires puisse être repérée, orientée pour une évaluation, puis prise en charge le plus précocement possible, si nécessaire.
  - ▶ Ainsi, chaque stagiaire bénéficie d'une formation adaptée à son rôle, à ses compétences et à ses responsabilités.
  - ▶ Par ailleurs, les institutions s'inscrivent dans une réflexion globale sur la prévention du suicide au sein de leur établissement.

# FORMATIONS À LA PRÉVENTION DU RISQUE SUICIDAIRE

**3 modules :**

Intervention  
de  
crise

Évaluation du  
potentiel  
suicidaire et  
son orientation

Sentinelles

Dispensés par des formateurs régionaux du Réseau VIES 37, certifiés par l'ARS.



# Modalités d'accès et délai

- ▶ Inscription en ligne par le participant. Elle doit s'appuyer sur une réflexion préalable autour de la prévention du suicide au sein de la structure du demandeur. La participation s'inscrit dans une logique de partenariat et de réseau.



# **FORMATION DE SENTINELLES AU REPÉRAGE DE LA CRISE SUICIDAIRE**



La formation vise à renforcer les habiletés et dispositions spontanées des participants pour repérer, au sein de leur communauté de vie, les signes d'alerte d'un risque suicidaire et orienter les personnes repérées vers les ressources d'évaluation et/ou de soins adaptés.



# Condition de participation

- ▶ Le participant accepte de : figurer sur le répertoire régional des personnes formées et signaler ses changements de coordonnées.
- ▶ Être identifié au sein de sa structure

4 prérequis sont nécessaires :

- ▶ Possibilité d'adressage à un Évaluateur (AVAL)
- ▶ Possibilité d'un recours pour soi-même ou pour autrui
- ▶ Faire parti et être identifié dans un Réseau
- ▶ Supervision possible des situations



## Public ciblé

Tout professionnel non soignant ou citoyen présentant une disposition spontanée à l'aide et au souci pour autrui.

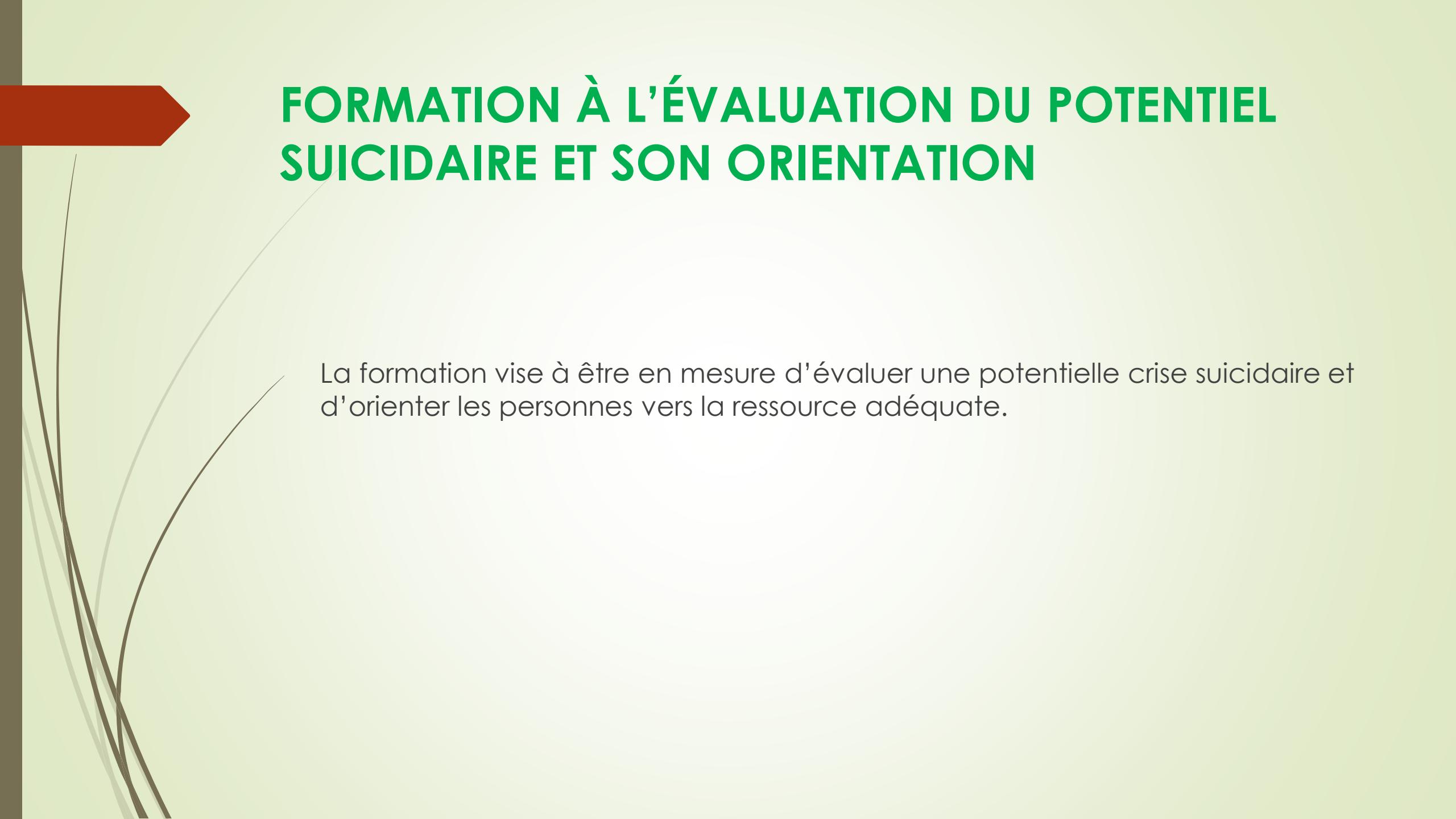
## Programme de la formation

- ▶ Contexte général et notions de base
- ▶ Repérage des signes de la crise suicidaire
- ▶ Être sentinelle en pratique
- ▶ Coordonnées pour orientation



# Compétences visées de la formation

- ▶ Repérer des personnes en souffrance au sein de leur milieu de vie ou de travail
- ▶ Aller vers les personnes repérées et entrer en relation avec elles
- ▶ Orienter et accompagner si nécessaire, les personnes repérées vers les ressources appropriées
- ▶ Connaître le champ et les limites de son action
- ▶ Prendre soin de sa propre santé mentale



# FORMATION À L'ÉVALUATION DU POTENTIEL SUICIDAIRE ET SON ORIENTATION

La formation vise à être en mesure d'évaluer une potentielle crise suicidaire et d'orienter les personnes vers la ressource adéquate.



# Condition de participation

En suivant la formation, le participant accepte de :

- ▶ Figurer sur le répertoire régional des personnes formées en Région Centre-Val de Loire
- ▶ Signaler ses changements de coordonnées
- ▶ Être identifié au sein de sa structure
- ▶ Apporter des documents descriptifs sur sa structure et celles avec lesquelles il a l'habitude de travailler

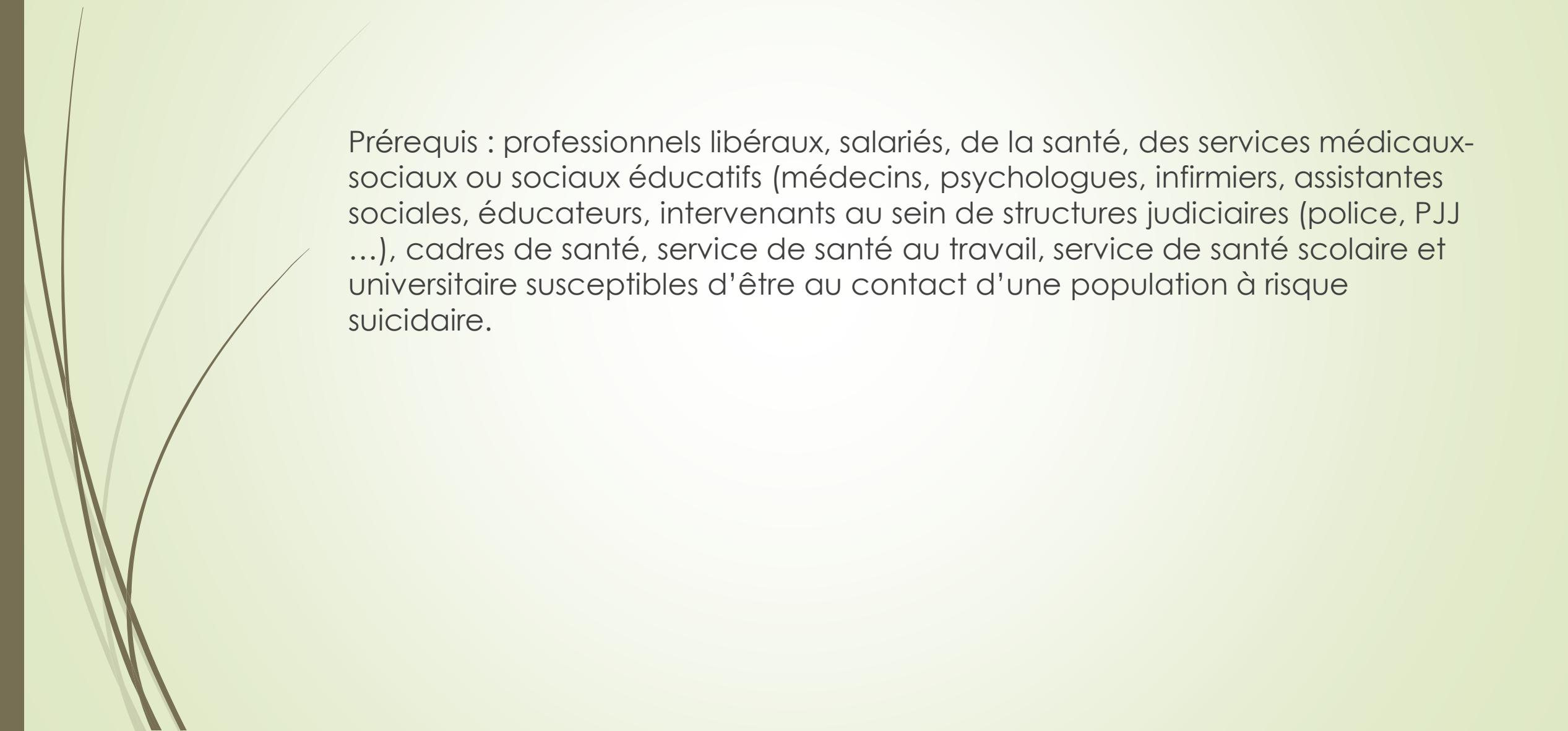
# Programme de la formation

Thématiques abordées pendant la formation :

- ▶ Connaissances communes sur le suicide et préalables
- ▶ Évaluation du potentiel suicidaire
- ▶ Conditions relationnelles à l'évaluation
- ▶ Orientations



# Public ciblé



Prérequis : professionnels libéraux, salariés, de la santé, des services médicaux-sociaux ou sociaux éducatifs (médecins, psychologues, infirmiers, assistantes sociales, éducateurs, intervenants au sein de structures judiciaires (police, PJJ ...), cadres de santé, service de santé au travail, service de santé scolaire et universitaire susceptibles d'être au contact d'une population à risque suicidaire.



# Compétences visées de la formation

- ▶ Évaluer, au moyen d'une investigation clinique, l'urgence (imminence du passage à l'acte), le degré de dangerosité (letalité du moyen) et les facteurs protecteurs ou de risques pour déterminer un potentiel suicidaire
- ▶ Orienter vers la structure ou la personne adéquate
- ▶ Connaitre ses propres limites et savoir comment se préserver
- ▶ Permettre la mise en place d'un réseau de suicide



# FORMATION À L'INTERVENTION DE CRISE



La formation vise à améliorer les compétences cliniques et les habiletés du participant en intervention et désamorçage de crise suicidaire.



# Condition de participation

En suivant la formation, le participant accepte de :

- ▶ Figurer sur le répertoire régional des personnes formées en région Centre-Val de Loire
- ▶ Signaler ses changements de coordonnées
- ▶ Être identifié au sein de sa structure



# Public ciblé

Prérequis :

Professionnels libéraux ou salariés : médecins, psychiatres, psychologues et infirmiers, formés à l'entretien clinique, dont l'activité consiste à faire du désamorçage de crise suicidaire auprès de patients dans une pratique fréquente.

# Programme de la formation

Thématiques abordées pendant la formation :

- ▶ Contexte général
- ▶ À propos de la crise suicidaire
- ▶ Typologie de la crise suicidaire
- ▶ Développement de la vulnérabilité et évaluation de la crise
- ▶ Désamorçage de la crise suicidaire



# Compétences visées de la formation

- ▶ Consolider leurs connaissances en terme d'évaluation du potentiel suicidaire
- ▶ Savoir reconnaître différents types de crises pour une prise en charge adéquate
- ▶ Appréhender le concept de vulnérabilité
- ▶ Savoir désamorcer une crise suicidaire
- ▶ Prévenir le passage à l'acte
- ▶ Organiser la prise en charge de la personne en crise suicidaire à court terme
- ▶ Être en lien avec le réseau des sentinelles et évaluateurs de sa structure pour que l'accompagnement des personnes soit fluide

# FORMATIONS 2026

PROGRAMME ANNUEL DES SESSIONS DE FORMATIONS PRÉVENTION DU SUICIDE

28

**Module Sentinelles** 30 mars - 15 juin - 21 septembre

**Module Évaluation** 2 et 3 mars - 18 et 19 mai

**Module Intervention** 2 et 3 novembre

Vous trouverez ci-dessous le lien et le QR code pour vous inscrire en ligne :

🔗 <https://www.linscription.com/pro/formation-reseau-vie-37.php>



Sur cette page, vous pourrez consulter la description des différents modules ainsi que **plusieurs dates de formations proposées**.

👉 Chaque inscription doit être complètement remplie par le participant.

Ces formations s'inscrivent dans une démarche globale de prévention du suicide au sein des établissements.

**Coût : Formation prise en charge par l'ARS Centre-Val de Loire, en dehors des repas et déplacements qui restent à la charge du participant ou de son institution. Il est possible également d'organiser une formation en intra-établissement, sur devis et à titre payant.**



**Inscrivez-vous en ligne  
Renseignements**

 02 34 38 94 84

 [formationscvl@chu-tours.fr](mailto:formationscvl@chu-tours.fr)

Devis sur demande

# 3114 Numéro National de Prévention du Suicide

**Le 3114 est un guichet privilégié d'entrée dans les dispositifs de prévention du suicide partout en France.**

Confidentiel et gratuit, le 3114 permet de répondre aux besoins immédiats des personnes en recherche d'aide : écoute, évaluation, intervention, urgence, orientation ou suivi de crise. Elle s'adresse également aux professionnels en contact avec des personnes en détresse ou en quête d'information sur le suicide et sa prévention.

Ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2021, ce dispositif vise à réduire la souffrance et le nombre de suicides en France en offrant aux citoyens une ligne téléphonique qui apporte une réponse professionnelle.

En Métropole et Outre-Mer, des professionnels hospitaliers (infirmier·e·s, psychologues, sous la supervision d'un médecin spécialiste) assurent la continuité de la réponse 24h/24, 7j/7 au sein de 18 centres répartis en région.

www.3114.fr

**3114**

Centre- Val de Loire

LE NUMÉRO NATIONAL DE PRÉVENTION DU SUICIDE  
37 rue Edouard Vaillant - 37000 TOURS  
3114val@chu-tours.fr  
02 47 47 81 32



*En tout temps, lorsque vous joignez le 3114, vous obtenez la réponse d'un professionnel formé et capable :*

- *D'écouter les besoins pour offrir les services les plus adaptés,*
- *De soutenir et d'accompagner de façon adéquate,*
- *D'explorer les options qui correspondent le mieux aux besoins,*
- *D'orienter en fonction de la situation, ainsi que de son urgence,*
- *D' informer*

<https://www.change.org/p/le-suicide-une-mobilisation-pour-pouvoir-en-parler>



# Que se passe-t-il quand je contacte le 3114 ?

- ▶ **Le 3114 est le numéro de la ligne nationale en prévention du suicide. Que vous composiez ce numéro depuis la Métropole ou l'Outre-Mer, votre appel sera automatiquement dirigé vers le centre répondant 3114 disponible, le plus proche de vous.**
- ▶ Si les intervenants du centre régional sont tous en ligne, votre appel sera mis temporairement en attente ou transféré au centre disponible le plus proche de vous.
- ▶ Au niveau national, tous les centres sont connectés et partagent un même annuaire de ressources afin de vous apporter une réponse de proximité. Ce fonctionnement garantit également la continuité du service 24h/24 sur l'ensemble du territoire français.
- ▶ En plus d'être un dispositif de recours et d'accès aux soins, le 3114 est la **porte d'entrée vers l'ensemble des acteurs mobilisés sur la prévention du suicide dans chaque territoire** (dispositifs d'écoute et d'aide à distance, secteur associatif, médico-social, etc.) pour une orientation efficace et un accompagnement complet des personnes en souffrance psychique.



# Qui peut appeler ?

- ▶ **Tout le monde :**
- ▶ Les personnes en souffrance,
- ▶ L'entourage inquiet pour un proche,
- ▶ Les citoyens inquiets pour une personne en détresse,
- ▶ Les personnes endeuillées par suicide,
- ▶ Les intervenants en prévention du suicide et les professionnels soignants,
- ▶ Tout professionnel au contact de personnes en détresse ou confrontées à des problématiques suicidaires,
- ▶ Les personnes ayant reçu une formation de sentinelles,
- ▶ Les institutions impactées par un suicide,
- ▶ Toute autre personne touchée ou intéressée de près ou de loin par le sujet du suicide.



En tout temps, lorsque vous joignez le 3114, vous obtenez la réponse d'un professionnel (infirmier ou psychologue) formé et

- D'évaluer votre niveau de souffrance, **capable** :
- De vous écouter, sans jugement et avec bienveillance,
- De vous soutenir et vous aider à résoudre la crise de façon adéquate,
- De vous orienter vers les acteurs du territoire pour une prise en charge adaptée à votre situation,
- De s'assurer que vous n'êtes pas en situation de danger et de mettre en place les mesures pour vous protéger si ce n'est pas le cas,
- De vous informer.

# Comment se déroule un appel au 3114 ?

**Vous pouvez appeler le 3114 pour vous ou pour une personne en difficulté afin d'obtenir des conseils.**

- ▶ Après avoir composé le numéro, vous serez automatiquement mis en attente. Celle-ci peut vous paraître difficile, mais soyez rassuré, chaque appel mérite toute notre attention et nous vous invitons à ne pas raccrocher.
- ▶ Lorsque le répondant va décrocher, il va se présenter et vous inviter à échanger avec lui. Si cela vous semble difficile de parler, il sera respectueux de vos difficultés et c'est lui qui vous posera des questions.
- ▶ Une conversation dure généralement entre 20 et 30 minutes. Elle permet d'évaluer la situation, de vous apporter du soutien afin de soulager la détresse et de vous proposer de l'aide à proximité de chez vous.
- ▶ Avant de raccrocher, le répondant s'assurera que vous êtes bien en sécurité.

## Vous comptez pour nous

RAPPORT D'ACTIVITÉ AVRIL 2024 / OCTOBRE 2025 3114 CENTRE-VAL DE LOIRE

### NOMBRE D'APPELS

**14523**

**Personne concernée**

**80%**

**Proche inquiet**

**14%**

**Professionnel en demande d'appui**

**6%**

# Dispositif Vigilan S

Le 18 octobre dernier, le CHRU a ouvert le dispositif VigilanS Centre-Val de Loire. Il s'agit d'un dispositif de veille et de recontact des personnes ayant fait une tentative de suicide, ou une récidive. VigilanS est situé à Tours, 19 rue Edouard Vaillant et l'activité a d'ores et déjà commencé pour les patients tourangeaux. En 2022, un déploiement du dispositif se fera progressivement à l'échelle départementale puis régionale.



# UN DISPOSITIF NATIONAL

- ▶ VigilanS est un dispositif national de veille, de recontact des personnes ayant fait une tentative de suicide. Son objectif est de diminuer les récidives suicidaires et finalement le suicide. C'est un dispositif de prévention, mais qui fait également du soin et qui au décours de son activité peut être amené à prendre en charge des situations d'urgence. Il s'adresse à tout patient qui est passé à l'acte, quel que soit son âge. Le dispositif VigilanS s'adapte à chaque patient et n'agira pas de la même manière selon si le patient identifié est à faible risque de récidive, ou si au contraire le risque est élevé. En effet, la prise de contact sera renouvelée plus régulièrement selon les cas.



# L'équipe est composée de 6 professionnels

- 1 médecin coordinateur psychiatre,
- 1 secrétaire médicale,
- 1 infirmier,
- 2 psychologues à mi-temps,
- 1 cadre

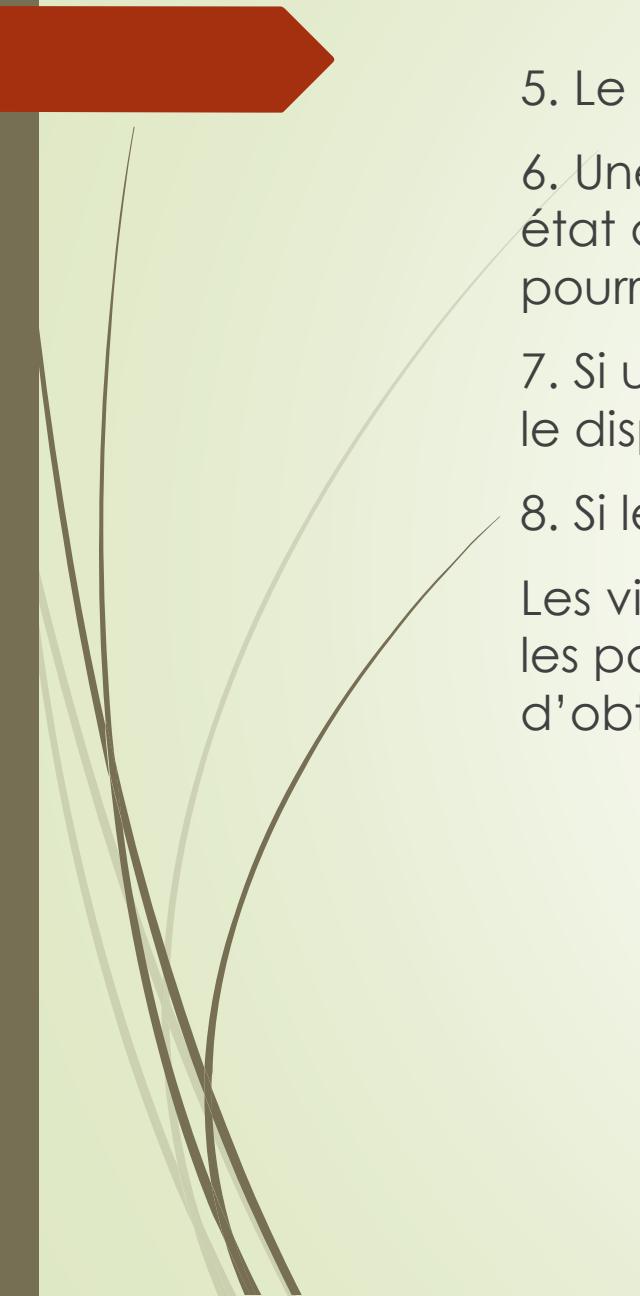
Le dispositif grandissant, un recrutement est prévu prochainement. Les vigilanceurs travaillent en binôme pour être en mesure de répondre à une situation d'urgence.

L'équipe de VigilanS Centre-Val de Loire a reçu plusieurs formations des équipes de Lille, entre autres sur la gestion de la crise suicidaire ; ainsi qu'une formation permettant d'appréhender le logiciel de suivi, etc.



# LES ÉTAPES D'UN SUIVI VIGILANS

1. Après une Tentative de Suicide (TS) le patient volontaire est inclus dans le dispositif par le service de soins qui le prend en charge. Un numéro vert lui est remis et une veille sanitaire de 6 mois se déclenche. Le patient peut appeler en semaine de 9h30 à 17h30 quand il en éprouve le besoin avec le numéro qui lui a été remis.
2. Si le patient est un primo suicidant sans facteur de risque, il sera recontacté par courrier au bout de 3 mois, puis à 6 mois téléphoniquement.
3. Si le patient a déjà fait des TS ou s'il présente des facteurs de risque, un appel, 10 à 20 jours après la TS est effectué par un vigilanleur pour un entretien clinique afin de s'assurer de l'état de santé psychique du patient.
4. Un courrier aux professionnels de santé référent du patient est envoyé au moment de l'entrée dans le dispositif et après chaque entretien téléphonique.

- 
5. Le patient est contacté par courrier pour garder le contact.
  6. Une fin de veille est actée au bout de 6 mois avec le patient, si son état de santé le permet. Le numéro vert est conservé par le patient qui pourra rappeler à tout moment.
  7. Si une récidive survient pendant la veille, le patient est réintégré dans le dispositif au point de départ de la prise en charge.
  8. Si le patient est en difficulté, il est alors rappelé par un vigilanceur.

Les vigilanceurs utilisent un logiciel où ils renseignent les informations sur les patients qu'ils suivent, ce qui leur permet, grâce à un algorithme, d'obtenir le calendrier des prochaines prises de contact.